

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024 à 20 H 30

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 octobre 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Douze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER.

Absents au moment du vote (Sept dont cinq pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (Pouvoir donné à M. Guy VACHON)

Mme Marine MATA (pouvoir donné à Mme Linda LAURO)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

M. David LESUR (pouvoir donné à M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)

Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération° 2024.048 : Mandat spécial pour le Congrès des Maires 2024

Monsieur le Maire expose au conseil que se tiendra du 19 au 21 novembre 2024 à Paris, le 106ème Congrès des Maires.

Monsieur le Maire indique qu'il paraît opportun que le Maire et ses quatre adjoints s'y rendent afin d'y représenter la commune et aussi pour se tenir informés sur les perspectives et les pratiques afférentes à la gestion communale.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2123-18,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue [16 pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre MALSERT)] :

- **ACCORDE** un mandat spécial à Marc DELEIGUE, Guy VACHON, Marine MATA, Pascal DANCETTE et Linda LAURO dans le cadre du Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2024
- **INSCRIT** les frais engagés pour cette mission au budget de la commune – exercice 2024- chapitre 65

Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 17 Octobre 2024
ID : 069-216901892-20241017-2024_0048-DE



**Le Maire,
Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 18/10/2024
Affiché le : 18/10/2024